Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 3 4. 2000 et de la publication le 31. 3. 2000
Le Maire,

YERRES

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2000

DELIBERATION N° 2000/03/710

OBJET . **Convention Département/Ville**

Mise à disposition gratuite des équipements sportifs au bénéfice du collège G. Budé

Le Conseil Municipal,

VU la délibération n° 95.7.03 Du 28 Juin 1995 de l'Assemblée Départementale,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'effectuer des travaux de mise en conformité du gymnase du Centre Educatif et Culturel, 2 rue Marc Sangnier et pour ce faire, de bénéficier de subventions du Conseil Général de l'Essonne pour la réalisation de ces travaux,

Considérant que le Conseil Général conditionne l'octroi de cette subvention à la signature d' une convention de mise à disposition gratuite des équipements sportifs,

Le rapporteur entendu,

VU l'avis de la Commission des Sports, Loisirs, Jeunesse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention de mise à disposition gratuite du gymnase du CEC pour le collège G. Budé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 3 AVR. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE